

PROVISOIRE

Réservé aux participants

E/1995/SR.29
12 juillet 1995

Original : FRANCAIS

Session de fond de 1995

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 29ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 juillet 1995, à 15 heures

Président : M. KAMAL (Pakistan)
puis : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)
puis : M. KAMAL (Pakistan)

SOMMAIRE

DIALOGUE POLITIQUE ET EXAMEN DE FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS TOUCHANT L'ECONOMIE MONDIALE ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE AVEC LES CHEFS DES INSTITUTIONS FINANCIERES ET COMMERCIALES MULTILATERALES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.95-62659 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20

DIALOGUE POLITIQUE ET EXAMEN DE FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS TOUCHANT L'ECONOMIE MONDIALE ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE AVEC LES CHEFS DES INSTITUTIONS FINANCIERES ET COMMERCIALES MULTILATERALES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
(E/1995/50, E/1995/81 et E/1995/105)

M. MABILANGAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, pose deux questions à M. Camdessus. Premièrement, quelles sont les actions concrètes que le FMI entend mener pour soutenir la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet mondial sur le développement social de Copenhague ? Deuxièmement, n'est-il possible pas d'aller au-delà des conditions de Naples pour alléger la dette de l'Afrique ?

M. CAMDESSUS (Directeur général du Fonds monétaire international) répond que le FMI attache la plus grande importance à la Déclaration de Copenhague. Le FMI réserve une place centrale aux préoccupations sociales et s'efforce de mettre ses actes en accord avec ses paroles. Lorsqu'il examine un programme avec un pays donné, il vérifie en effet systématiquement que des filets de protection sociale et leur financement sont prévus et s'assure que le rang de priorité voulu est accordé à l'enseignement primaire, aux soins de santé et à l'infrastructure de base; il veille à ce que le cadre macro-économique soit compatible avec ces éléments et cherche à réduire les dépenses improductives, en particulier militaires. L'Afrique a du reste considérablement réduit ses dépenses militaires depuis 1987.

Le problème de la dette est tout aussi important. En premier lieu il faut mettre en oeuvre rapidement et dans leur intégralité les conditions fixées à Naples; le Club de Paris y est disposé mais cela suppose aussi que les pays soient prêts à appliquer des programmes à moyen terme susceptibles d'être soutenus par le FMI. Ensuite pourront être jetées les bases d'une réduction de la dette, dont l'ampleur pourrait aller jusqu'à 67 % de l'encours dans certaines conditions. Ne resterait plus alors qu'un petit nombre de pays dont il faudrait s'employer à résoudre les problèmes de balance des paiements par d'autres moyens, le principe demeurant que la dette doit être ramenée à un niveau tel qu'il n'empêche plus le pays endetté de concrétiser son potentiel de croissance. Dans cette optique, le FMI collabore avec la Banque mondiale en vue d'adopter une démarche commune face à la question du surendettement multilatéral. C'est dans cet esprit qu'il insiste pour faire de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) un instrument permanent car il est

persuadé qu'elle offre le meilleur moyen de ramener, à terme, le surendettement multilatéral à des proportions gérables.

Mme KÄRRE (Observatrice de la Suède) souhaite également poser au FMI et à la Banque mondiale des questions concernant l'allégement de la dette. De nombreux experts estiment en effet que l'endettement multilatéral pourrait représenter à l'avenir la principale source de difficulté pour les pays endettés, africains en particulier. Plusieurs solutions ont été avancées à ce propos, notamment par le Directeur général du FMI, qui a proposé de vendre une partie des réserves d'or du Fonds. On a également suggéré d'utiliser une partie du bénéfice net du groupe de la Banque mondiale, mais à cet égard le Gouvernement suédois, comme beaucoup d'autres, estime que les réserves des deux institutions ne sauraient être utilisées qu'à condition que leur situation financière ne s'en trouve en rien compromise. Par ailleurs, on a avancé l'argument largement fondé selon lequel le FMI et la Banque mondiale étant en partie responsables du problème, devraient contribuer à sa solution. L'idée a aussi été émise de recourir à un financement à des conditions de faveur pour alléger la dette, mais ce type de financement se raréfie et tout porte à croire qu'il se raréfiera davantage encore, ce qui risque d'avoir des incidences défavorables sur la onzième reconstitution des ressources de l'Agence internationale de développement (IDA) et donc on risque même de revenir sur les engagements pris par cette dernière. Mme Kärre craint d'ailleurs qu'une stratégie de réduction de la dette fondée sur des financements assortis de conditions libérales influe négativement sur les programmes ordinaires de développement et les programmes d'ajustement structurel.

La délégation suédoise aimerait connaître l'opinion du FMI et de la Banque mondiale premièrement sur le problème de l'endettement multilatéral et plus particulièrement sur l'incidence du tarissement des fonds assortis à des conditions de faveur et deuxièmement, sur leurs rôles respectifs, notamment s'agissant des différentes réserves à leur disposition.

M. CAMDESSUS (Directeur général du FMI) souligne que le FMI est fier d'être en partie responsable du problème que constitue le lourd endettement multilatéral actuel. Il découle en effet du fait qu'à une certaine époque seul le FMI était disposé à apporter des ressources financières aux pays en développement et bon nombre de ces pays connaissent à l'heure actuelle les taux de croissance les plus élevés du monde. Le surendettement

multilatéral constitue cependant un problème et le FMI entend contribuer à le résoudre car il risque de faire obstacle à la poursuite de la croissance. On a trop longtemps eu tendance à oublier que pour le Ministre des finances d'un pays industriel, il est équivalent d'accorder une réduction de dette ou de souscrire à la FASR ou à l'IDA, puisque c'est à l'argent des mêmes contribuables qu'il faut recourir. La question stratégique est donc d'utiliser de manière optimale les capitaux aux fins de promouvoir une croissance durable. La réponse n'est pas facile et doit être modulée en fonction du degré de développement et de la situation objective du pays bénéficiaire. De tous les moyens d'action à la disposition du FMI, le plus performant est l'octroi d'un financement à taux d'intérêt nul et au besoin à échéance plus longue que celle envisagée initialement. Pour cela, il est nécessaire que la FASR devienne permanente et le FMI est prêt à mettre en oeuvre tous ses moyens et toutes ses ressources à cette fin. L'or, qui fait partie de ses ressources, peut être utilisé de différentes manières; il peut être vendu pour financer des investissements ou servir de garantie mais il faut aussi veiller à améliorer les circuits financiers permettant d'exercer un effet de levier avec le produit d'une telle vente. Tout cela doit se faire sans compromettre en rien la situation financière du FMI, car celui-ci représente un atout pour les pays les plus pauvres du monde, avec la Banque mondiale, capable de prendre les mesures qui s'imposent, lorsque la santé financière du monde est en jeu. C'est pourquoi, si le FMI était amené à vendre une partie de ses réserves d'or, ce ne pourrait être au détriment de sa santé financière ni de sa crédibilité. Il espère d'ailleurs qu'il n'aura pas à opérer une telle vente et qu'il obtiendra des contributeurs bilatéraux les fonds nécessaires pour la troisième et dernière reconstitution de la FASR car grâce aux excellents résultats des pays qui en bénéficient, cette facilité pourrait finir par s'autofinancer. En cette période où les fonds assortis de conditions libérales font l'objet de sollicitations multiples, il se peut que le FMI ne parvienne pas à se procurer toutes les ressources voulues auprès des pourvoyeurs de contributions bilatérales, seulement alors envisagerait-il une éventuelle vente d'or.

Le FMI est préoccupé par la raréfaction du financement multilatéral et par la campagne menée en faveur d'une réduction des contributions bilatérales car, - dans le cadre de vigoureux programmes visant à instaurer une croissance durable - l'APD constitue pour les donateurs le meilleur moyen d'investir.

En ce qui concerne les réserves du Fonds, elles sont limitées et strictement axées sur ses finalités, une bonne partie étant consacrée à la surveillance de l'économie mondiale ainsi qu'à l'identification des faiblesses des programmes du FMI dans le but d'en améliorer la conception et de les rendre ainsi plus efficaces.

M. BERTHELOT (Commission économique pour l'Europe) rappelle que les pays en transition ont mis l'accent sur la stabilisation et la libéralisation, nécessaires certes mais qui ne peuvent par elles-mêmes opérer les transformations de structure qui s'imposent. Or le moment est venu d'insister sur le rôle indispensable des Etats intéressés dans ces transformations pour assurer le succès des réformes. Il est de fait que les mesures de stabilisation financière progressent peut-être plus rapidement que la mise en place des institutions et la formation du personnel requis pour assurer leur fonctionnement. Mais les succès déjà enregistrés au niveau des banques centrales ou des services de statistique sont encourageants.

M. KOLOSSOVSKY (Fédération de Russie) estime, sur la base de l'expérience de son pays, que le coût social de la transition vers l'économie de marché a certainement été trop élevé. Il semble donc impératif, avant d'appliquer des solutions analogues à d'autres pays, de rechercher des formules adaptées aux besoins et aux spécificités de chacun d'entre eux.

La Fédération de Russie se prépare à devenir membre de l'OMC, ce qu'elle considère comme une étape importante de son intégration dans le commerce international; elle est consciente des contradictions qui pourraient exister entre l'impulsion donnée à l'économie avec l'aide des institutions de Bretton Woods et les conditions auxquelles est soumise l'adhésion à l'OMC. Elle a bénéficié de l'aide et des conseils de divers organismes des Nations Unies pendant la période de transition.

Il semble indispensable d'harmoniser les solutions appliquées et d'assurer la coordination des activités de terrain afin de mieux définir les sphères de compétence et le partage des tâches entre les différentes organisations. Quel est le mécanisme qui pourrait assurer une interaction plus efficace de toutes ces organisations, moins sur le plan mondial que sur le plan national ou sectoriel, voire au niveau de chaque programme ou projet, ainsi qu'une coordination accrue entre les représentants nationaux et régionaux, ceux des organes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods ? Un tel mécanisme permettrait notamment d'accélérer le

processus d'investissement ce qui pourrait à son tour avoir un effet d'entraînement.

M. Gervais (Côte d'Ivoire) prend la présidence.

M. MONGBE (Observateur du Bénin), prenant la parole sur un point d'ordre, propose de modifier la méthode de travail en groupant toutes les questions des participants avant de donner aux représentants des institutions financières et commerciales multilatérales l'occasion d'y répondre.

Le PRESIDENT propose de grouper les questions des représentants par groupe de quatre avant de donner la parole aux personnalités invitées.

Il en est ainsi décidé.

Pour M. BLANEY (Etats-Unis d'Amérique), il ressort clairement des déclarations du Directeur général du FMI et d'autres personnalités que l'intégration des pays africains dans le système économique mondial exigera la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques par des pays qui se trouvent dans des situations très différentes. Cela étant, quelles nouvelles dispositions institutionnelles envisager pour aider les décideurs et les responsables de ces pays à accélérer le développement en Afrique ?

M. MONGBE (Observateur du Bénin) s'inquiète du refus apparent de la Banque mondiale d'accepter toute coordination de la part du PNUD, alors que la résolution 47/199 de l'Assemblée générale traite précisément de la coordination des activités de développement dans l'ensemble du système.

Par ailleurs, dans son exposé, le Directeur général du FMI a évité de parler de la question de la dette multilatérale. Il serait pourtant intéressant de connaître le point de vue du FMI et de la Banque mondiale sur la question. On parle aussi volontiers des avantages de la dévaluation du franc CFA, mais moins souvent des dommages qu'elle a entraînés pour les populations des 14 pays concernés.

En matière d'ajustement structurel aussi, dont les intervenants sont unanimes à se féliciter, on parle volontiers des cas de réussite, en oubliant souvent les répercussions que les mesures macroéconomiques ont eues sur les groupes de population les plus déshérités tels que les habitants des régions rurales, les femmes ou les pauvres.

Enfin, s'agissant des Accords du Cycle d'Uruguay, le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a déjà répondu à certaines observations concernant leurs effets préjudiciables sur les pays en développement, mais M. Mongbe

souhaiterait connaître le point de vue du représentant de l'OMC au sujet de cette nouvelle étape dans la paupérisation.

M. Kamal (Pakistan) reprend la présidence.

M. WOLFENSOHN (Président de la Banque mondiale) répond au représentant de la Fédération de Russie que la Banque mondiale s'efforce d'agir, en tenant compte de ce que font les autres organisations, aussi bien au niveau des structures macroéconomiques qu'à celui des projets afin, en particulier, de créer des conditions propres à faciliter l'investissement privé dans le pays. Après avoir consulté le FMI, la Banque s'efforcera de coordonner son action avec les institutions du système des Nations Unies.

S'agissant de la formation de dirigeants dans les pays africains soulevée par le représentant des Etats-Unis, M. Wolfensohn rappelle que la Banque a créé un institut à cet effet et espère qu'après sa visite en Afrique, l'action dans ce domaine pourra être renforcée, d'autant plus que les dirigeants africains sont très conscients du problème.

En ce qui concerne la question soulevée par le représentant du Bénin, M. Wolfensohn admet qu'il ignorait l'existence de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, dont il prendra connaissance avec intérêt. Il est bien évident qu'un effort de coordination a déjà été engagé, mais il est clair également que le Directeur de la Banque doit agir rapidement et efficacement, en assumant la pleine responsabilité des erreurs qui pourraient être commises. Sur la question de la dette multilatérale, la Banque n'a pas encore arrêté sa position, mais elle le fera prochainement en consultation avec le FMI et annoncera clairement sa position avant quelques mois. Quant à la dévaluation du franc CFA, M. Wolfensohn a personnellement eu l'occasion de rencontrer des Africains qui se félicitaient de cette décision. La Banque mondiale est loin de se désintéresser des conséquences que toute décision peut avoir sur le plan humain; elle y attache au contraire la plus haute importance, tout en refusant de voir sa liberté d'action limitée par d'autres instances.

M. ZULU (Fonds monétaire international), répondant à la question posée par le représentant de la Fédération de Russie à propos de la coordination instaurée dans le cadre du programme d'assistance à son pays, indique tout d'abord que les activités menées dans l'ex-Union soviétique à partir de 1991 ont été pour le Fonds une expérience totalement nouvelle et extrêmement enrichissante. Elles ont donné lieu à une coordination très

poussée, coordination interne entre les divers services du FMI et coordination avec les autorités russes et la Banque mondiale notamment.

Tandis que la Banque mondiale s'occupait du développement du secteur bancaire privé, le FMI a aidé le Gouvernement russe à créer une banque centrale, à bâtir un nouveau système bancaire et à élaborer la réglementation et la législation appelées à régir ce domaine d'activité, c'est-à-dire à mettre en place le cadre institutionnel indispensable pour pouvoir entreprendre une politique macroéconomique. Malgré un contexte difficile marqué par l'effondrement du système de production, la désorganisation des échanges et la hausse des prix, cette entreprise ambitieuse a été couronnée de succès grâce, bien entendu, aux efforts considérables déployés par les autorités russes qui, dès le départ, se sont montrées extrêmement coopératives, et à la coordination très étroite établie entre ces dernières, le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes comme l'Union européenne.

Les fonctionnaires du FMI ont également travaillé en collaboration avec les représentants du PNUD dans le cadre de projets de coopération technique exécutés dans un certain nombre d'autres pays, dont le Kazakhstan et la Géorgie, pour les aider à renforcer leurs capacités dans le domaine bancaire, par exemple, en mettant sur pied un système statistique efficace, afin de créer les conditions nécessaires au développement du secteur privé.

En ce qui concerne les moyens institutionnels dont le FMI dispose pour fournir un appui aux pays africains, M. Zulu précise que le Fonds compte plusieurs services qui s'emploient, grâce à une action coordonnée, à promouvoir le renforcement des capacités des pays de la région dans les domaines statistique, financier, fiscal et monétaire. En outre, il dispose d'un institut de formation à la gestion macroéconomique, qui propose des stages pratiques de 6 mois ou 1 an.

M. SEADE (Organisation mondiale du commerce) dit que la remarque du représentant de la Fédération de Russie selon laquelle les institutions financières internationales adresseraient aux pays des recommandations contradictoires l'amène à formuler deux observations. Certes, il peut arriver que les avis émis par les divers organismes ne soient pas absolument concordants mais cela ne tient pas à des divergences politiques fondamentales mais simplement au fait qu'il existe différentes façons d'envisager les problèmes. De plus, c'est, en dernier ressort, au gouvernement du pays qu'il

appartient, après avoir écouté les avis des uns et des autres, d'effectuer une synthèse et de coordonner les différentes politiques à entreprendre.

Cela dit, les institutions et organismes internationaux doivent, de leur côté, se concerter le plus possible afin de mener une action parfaitement cohérente. L'OMC, pour sa part, doit, conformément au mandat qui lui a été assigné lors de la Réunion ministérielle de Marrakech, travailler en collaboration avec les institutions de Bretton Woods. Il s'agit, notamment, de veiller, grâce à des contacts officiels et officieux, à ce qu'il n'y ait aucune contradiction entre les politiques préconisées par les différentes institutions. Sur un plan plus général, compte tenu de l'extrême complexité et de l'intégration poussée de l'économie mondiale et de l'impossibilité, désormais, de dissocier les aspects commerciaux des aspects financiers et monétaires, il importe aussi de mieux coordonner les politiques macroéconomiques définies dans ces trois grands domaines.

Répondant ensuite à la question posée par le représentant du Bénin à propos des conséquences des Accords du Cycle d'Uruguay sur l'Afrique, M. Seade s'élève contre l'idée selon laquelle les pays africains seraient nécessairement perdants. Il est vrai que du fait de la baisse considérable des droits de douane dans tous les pays du monde et du démantèlement des contingents consécutifs à ces accords, ces pays voient s'effriter les préférences dont ils bénéficiaient pour leurs exportations. Cela va, évidemment, leur poser des problèmes, en tout cas dans l'immédiat. Mais la forte diminution des droits de douane et le démantèlement des contingents qui touchent tous les produits, c'est-à-dire non seulement les produits de base mais aussi les produits industriels et les produits agricoles transformés, sont en fait une excellente chose qui donne la possibilité aux pays africains de diversifier leur production. Evidemment, une telle diversification ne se fera pas automatiquement. Il faudra pour cela que les gouvernements de ces pays déterminent, avec le concours des institutions de Bretton Woods, les politiques à appliquer et les structures commerciales à mettre en place. Les effets positifs des Accords ne pouvant être encore chiffrés, on a eu tendance à trop insister sur leurs aspects négatifs et à négliger de parler des perspectives intéressantes qu'ils ouvraient.

En ce qui concerne le renchérissement des denrées alimentaires importées, autre grand sujet de préoccupation des pays africains, le représentant de l'OMC fait observer que si les prix de ces produits augmentent, c'est parce

que les exportations sont beaucoup moins subventionnées qu'auparavant. Or c'est là une évolution dont on ne peut que se réjouir. En effet, les subventions aux exportations ont, pendant longtemps, fortement contribué à fausser la concurrence dans le secteur agricole. L'établissement, dans ce secteur, de conditions assurant le jeu de la concurrence devrait profiter aux agriculteurs africains. Par ailleurs, l'aide accordée indirectement par le biais des subventions à l'exportation pourra fort bien continuer d'être fournie sous une autre forme moins préjudiciable à la concurrence.

M. FORTIN (Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED) rappelle que par suite du transfert du siège au secrétariat de la CNUCED des programmes relatifs aux sociétés transnationales et à la science et à la technique au service du développement, la CNUCED est devenue au sein de l'ONU le principal organe chargé des activités menées dans ces deux domaines. Une section des services consultatifs pour les investissements et la technologie va être créée. Elle donnera des avis au sujet de la conception des régimes applicables aux investissements étrangers, conseillera les gouvernements qui souhaitent négocier des projets d'investissement avec des sociétés étrangères et organisera des activités de formation à la mise en valeur des ressources humaines.

La CNUCED s'occupe aussi activement des questions relatives à la privatisation. Elle a, notamment, conclu un accord de coopération dans ce domaine avec la Communauté d'Etats indépendants et elle entend établir une coordination beaucoup plus étroite avec d'autres organismes s'occupant des mêmes questions.

A sa dernière session, la Commission des sociétés transnationales a décidé de créer une association regroupant les organismes nationaux de promotion des investissements afin de coordonner les actions menées au niveau des pays pour attirer les investisseurs étrangers et d'échanger des données d'expérience.

M. NAITO (Japon) rappelle que l'Assemblée générale a adopté, il y a plusieurs années, une résolution demandant au PNUD d'établir, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, des notes de stratégie nationale afin de pouvoir fournir à chaque pays en développement une aide parfaitement adaptée à ses besoins. De l'avis de la délégation japonaise, cet exercice qui amène à passer en revue toute une série de secteurs relevant de divers organismes des Nations Unies ainsi que des institutions de Bretton Woods,

devrait être le principal instrument de la coordination interorganisations. Elle souhaiterait donc savoir combien de notes de ce type ont été établies pour les pays africains et quels ont été les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de cet exercice.

Rappelant que son pays s'emploie à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment par l'organisation du Forum Asie-Afrique qui permet aux pays asiatiques et aux pays africains de se rencontrer pour échanger des informations, M. Naito aimerait par ailleurs savoir quelle est la politique de la Banque mondiale à l'égard de ce type de coopération.

Le PRESIDENT indique que la première question posée par le représentant du Japon ne s'adressant à aucune des personnalités qui participent à la réunion-débat en cours, il y sera répondu ultérieurement.

M. NAKAJIMA (Organisation mondiale de la santé) a entendu à la séance précédente recommander la "chirurgie" pour remettre le continent africain sur la voie de la croissance. Comment les institutions de Bretton Woods envisagent-elles de constituer l'équipe chirurgicale chargée de l'opération ? La tâche devrait être particulièrement complexe.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il existe sur le continent africain deux catégories de pays : ceux qui sont véritablement en voie de développement et ceux dont la situation paraît nettement plus mauvaise tant ils sont démunis. Dans ces derniers, il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de fonction publique digne de ce nom, il n'y a pratiquement pas de services sociaux ni médicaux. Pour mettre en place le filet de sécurité minimal dont ces pays ont besoin avant tout, comment est-ce que des organisations comme l'UNESCO, l'OMS, l'UNICEF vont organiser leur coopération puisqu'il leur faut, en l'occurrence, agir en partenaires ?

M. OMEISH (Jamahiriya arabe libyenne) demande des précisions qu'il souhaite entendre formuler de façon franche et directe sur les rapports qu'ont les institutions du système des Nations Unies avec le PNUD.

M. Omeish a constaté qu'au Sommet du Groupe des Sept qui s'est tenu à Halifax (Canada), le FMI et la Banque mondiale ont été expressément invités à se concentrer sur leur mandat premier, la politique macroéconomique pour le FMI et les politiques structurelles et sectorielles pour la Banque. Comment les deux institutions entendent-elles donner suite à cette recommandation alors que le Groupe des Sept les incite également à collaborer plus étroitement ? Par ailleurs, le Groupe des Sept a aussi recommandé la révision

des comités ministériels du FMI et de la Banque mondiale pour rendre le processus décisionnel plus efficace. Quelles suites reçoit cette autre recommandation ?

Enfin, le groupe de la Banque mondiale a été invité à intégrer plus efficacement dans ses stratégies d'aide les activités de la Société financière internationale et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Comment peut-on coordonner l'action d'un organisme qui se spécialise dans les garanties et celle d'une institution qui s'occupe prioritairement d'assistance financière ?

M. NIELSON (Danemark) adresse ses questions au Président de la Banque mondiale. Celui-ci s'est clairement exprimé sur la façon dont il conçoit la coordination avec le PNUD, mais il devrait préciser si cette conception s'étend à la coordination sur le terrain, où le pays bénéficiaire pourrait très bien ne pas souscrire une telle conception.

Les observations formulées par le Président de la Banque mondiale conduisent à s'interroger sur ce qu'il pense de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social. Peut-être ne voit-il là qu'une résolution parmi d'autres, adoptée par une des nombreuses instances des Nations Unies. Or il s'agit de textes adoptés à l'unanimité par les pays du monde entier. La Banque est tenue de prendre en compte ces instruments, y compris les orientations et les priorités qui y sont définies, et de méditer aussi ce que les participants ont dit des conséquences d'ordre social des politiques d'ajustement structurel. M. Nielson aimerait que le Président de la Banque mondiale lui donne des assurances sur ce point.

En ce qui concerne la question de la dette multilatérale des pays les plus pauvres, M. Nielson rappelle qu'au Sommet de Copenhague, le Danemark a proposé que les banques multilatérales de développement s'efforcent désormais d'accorder à ces pays des dons plutôt que des prêts à des conditions de faveur. Le Danemark a également proposé d'annuler purement et simplement la dette de certains de ces pays, sous certaines conditions, les donateurs étant appelés à compenser en totalité ou en partie le défaut des remboursements lors des reconstitutions ultérieures des "guichets" ou "facilités" que ces banques ont ouvert aux pays pauvres. Les critères de sélection des pays qui bénéficieraient de cette formule révisée sont évidemment à discuter. M. Nielson demande au Président de la Banque mondiale de lui préciser ce qu'il pense de ce projet et, pour le cas où il y serait opposé, ce qu'il propose.

M. BAILLARGEON (Canada) dit qu'au récent Sommet de Halifax, le Groupe des Sept, en incitant les institutions de Bretton Woods à collaborer plus étroitement avec l'ONU, a fait la distinction, aux fins de l'aide au développement, entre une phase d'urgence et une phase de développement proprement dit. Il a demandé à ces institutions, en particulier à la Banque mondiale, de mettre au point des mécanismes appropriés pour assurer en collaboration avec l'ONU une transition plus rapide entre les deux phases. Quels sont les mécanismes auxquels songe actuellement la Banque ?

Par ailleurs, l'idée que le Conseil économique et social pourrait donner des orientations de politique aux autres institutions du système a suscité à la séance précédente, de la part de ces institutions, des réticences que la délégation canadienne comprend fort bien. Mais, à Halifax, le Groupe des Sept ne parlait pas vraiment d'orientations ni de directives et voulait plutôt inciter à une plus grande cohérence des politiques. Le moyen d'assurer pareille cohérence consisterait peut-être, pour le Conseil, à consacrer à la convergence un débat de haut niveau, un peu plus long que ceux qu'il tient actuellement sur différents points de son ordre du jour, débat qui porterait sur des thèmes communs, choisis collectivement par les institutions, idéalement sur la base de rapports conjoints. Les conclusions issues d'une telle consultation, purement délibérative, seraient ensuite transmises pour réflexion et décision aux organes compétents des différentes organisations.

M. WOLFENSOHN (Banque mondiale) dit à l'intention du représentant du Japon que la Banque est extrêmement favorable à la coopération Sud-Sud. Un tiers de ses contrats de consultants sont passés avec des groupes consultatifs qui diffusent dans les pays en développement les résultats positifs acquis dans tel ou tel de ces pays. Ce type de coopération est, aux yeux de la Banque, l'un des plus efficaces qui soit.

En réponse au Directeur général de l'OMS, M. Wolfensohn dit que les institutions financières multilatérales n'ont nullement l'intention de pratiquer systématiquement la "chirurgie" sur le continent africain. Elles tiennent à faire bénéficier tous les pays d'Afrique de la totalité de leurs services si elles le peuvent.

A l'intention du représentant du Danemark, M. Wolfensohn regrette d'avoir été mal entendu sur la question de la coordination : il est personnellement plus ouvert à la coopération et plus désireux de la pratiquer que quiconque. Quand il se rend dans les pays en développement, en Afrique en particulier,

il prend systématiquement contact avec les représentants de tous les organismes des Nations Unies qui s'y trouvent, avec des représentants du secteur privé, d'ONG et de la société civile en vue de resserrer les liens de coopération et de rendre la coordination plus efficace. Toutefois, si la coordination devait prendre exclusivement la forme d'instructions qu'il n'y aurait qu'à exécuter, M. Wolfensohn se réserverait de choisir entre y donner suite ou de céder purement et simplement sa place.

M. Wolfensohn est heurté qu'on puisse laisser entendre que la Banque mondiale et lui-même ne se préoccupent guère de justice sociale et laissent systématiquement de côté les problèmes sociaux. La Banque tout entière et M. Wolfensohn personnellement sont indéfectiblement attachés à la recherche du point d'équilibre entre les structures macroéconomiques et les conséquences sociales que la politique économique correspondante peut avoir sur les populations.

En ce qui concerne la dette multilatérale des pays pauvres, M. Wolfensohn connaît les propositions danoises. Mais d'autres pays formulent d'autres propositions. M. Wolfensohn attend d'être saisi de toutes ces propositions et de les avoir étudiées à fond avant d'opérer un choix qu'il communiquera à leurs auteurs dès qu'il sera en mesure de le faire, d'ici deux à trois mois.

M. PARREIRA (Observateur de l'Angola) exerce son droit de réponse au titre de l'article 46 du règlement intérieur. A la séance précédente, le Secrétaire général, évoquant certains des problèmes dans lesquels se débattent beaucoup de pays d'Afrique, a parlé des récentes élections législatives en Angola et dit que "les deux parties n'[avaient] pas accepté les résultats de ces élections". M. Parreira tient à rectifier l'erreur : le Gouvernement angolais a accepté les résultats de ces élections. L'ONU a reconnu qu'elles s'étaient déroulées librement et honnêtement.

La séance est levée à 17 h 15.
